

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 3 décembre 2025
Date d'affichage : 3 décembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 32

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Saint Martin de la Brasque, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-130
DOJO intercommunal à Cadenet - Approbation du montage financier de l'avant projet
définitif (APD) - Demandes de subvention et Autorisation de signature
du permis de construire**

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

Procurations :

Catherine SERRA donne procuration à Richard ROUZET,
Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL,
Bernadette VITALE donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Jacques NATTA, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Eve MAUREL, Josiane PANATTONI, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nicolas SALERNO

Monsieur Franck LAROCHE est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'environnement ;
Vu la délibération n° 2020-11 du 13 février 2020 relative au projet de réhabilitation du gymnase de Cadenet,
Vu la délibération n°2024-069 du 01 juillet 2024 par laquelle COTELUB a engagé un programme d'intervention sur le complexe sportif intercommunal de Cadenet, notamment sur la salle de gymnastique / dojo ;
Vu la délibération n°2025-044 du 03 avril 2025 portant sur la modification de la création d'autorisation de programme précitée ;
Vu l'étude d'Avant-Projet Définitif pour la rénovation /extension du gymnase intercommunal sur la commune de Cadenet ;
Vu les statuts ;

Considérant ce qui suit :

La Communauté de Communes Sud Luberon (COTELUB) a adopté en juillet 2021 son projet de territoire 2020–2050, intégrant l'orientation stratégique n°4 : « Une transition écologique volontaire et innovante », dont l'un des objectifs majeurs est l'autonomie énergétique du territoire à horizon 2025.

Dans le cadre de cette stratégie, la nouvelle construction doit permettre :

- de réduire l'impact écologique du bâtiment grâce à une amélioration de la performance énergétique ;
- de produire de l'électricité renouvelable par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- d'améliorer le confort des usagers et la qualité des équipements mis à disposition ;
- d'élargir l'offre sportive, notamment pour les fédérations de sports de combat et les nouveaux programmes scolaires du collège.

À l'issue de la procédure de marché public, le cabinet d'architecture Atelier TR a été désigné mandataire pour la maîtrise d'œuvre.

Le comité de pilotage du 18 novembre 2025 a validé les études d'avant-projet, qui prévoient notamment la création :

- d'une tribune de 104 places pour accueillir du public ;
- de deux aires de combat, permettant l'organisation de compétitions officielles.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et vise la certification Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) – niveau bronze.

Des demandes de subvention seront effectuées auprès de l'Etat, de la région, du département Vaucluse et l'ANS.

Le plan de financement du projet sera décomposé comme suit :

XI. ESTIMATION PRÉVISIONNELLE PHASE APD	
LOT n°1 DECONSTRUCTION / VRD / ESPACES VERTS	90 000,00€ HT
LOT n°2 GROS ŒUVRE	310 000,00€ HT
LOT n°3 CHARPENTE / COUVERTURE	650 000,00€ HT
LOT n°4 MENUISERIE EXTERIEURES BOIS	52 000,00€ HT
LOT n°5 BARDAGE METALLIQUE & TRANSLUCIDE (compris dojo, rangement, sac et façade Sud gymnase)	188 000,00€ HT
LOT n°6 SOL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	76 000,00€ HT
LOT n°7 ENDUIT CHAUX CHANVRE	25 000,00€ HT
LOT n°8 ELECTRICITE	82 000,00€ HT
LOT n°9 CVC version solution 3 (chauffage électrique + cta)	62 000,00€ HT
<hr/> TOTAL estimation prévisionnelle des travaux (enveloppe marché : 1 600 000,00€)	1 535 000,00 € HT

Les options pour le gymnase :

- Protection solaire pour les 3 menuiseries du couloir + 5 500,00€

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 2 132 793 € HT, toutes dépenses confondues.

Plan de financement prévisionnel

	Montant réel de la subvention	Taux
ETAT DETR	500 000,00 €	23,44%
AUTRES AIDES DE L'ETAT (Fond accessibilité)	20 000,00 €	0,94%
Région - NTD	186 201,35 €	8,73%
Département de Vaucluse AAP JO 2024 + bonus DD 10%	110 000,00 €	5,16%
ANS - programme d'intervention en matière d'équipements structurants	500 000,00 €	23,44%
Taux de financement public	1 316 201,35 €	61,71%
Part de COTELUB	816 591,65 €	38,29%
Montant de l'opération HT	2 132 793,00 €	

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'étude d'avant-projet définitif et le plan de financement prévisionnel relatifs à la démolition et à la reconstruction du dojo intercommunal à Cadenet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter pour la réalisation du projet de « démolition et reconstruction du dojo intercommunal à Cadenet », les demandes de subventions ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la mise en œuvre du projet

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Franck LAROCHE



Par délégation, la 1ère Vice-Présidente
Geneviève JEAN

